

# Plus de 2,4 km de plages qui coûtent cher mais rapportent gros

**ÉCONOMIE** Saint-Mandrier et La Seyne investissent 271 052€ par an dans la gestion de 2 400 m de plages et bénéficient d'une manne de retombées économiques... indirectes

Le jackpot de l'or blanc. Les communes qui possèdent une frange littorale remportent à tous les coups. Encore faut-il miser sur un investissement conséquent. L'important budget que les municipalités consacrent à leurs plages, plébiscitées de juin à septembre par des milliers d'estivants, atteste de la fiabilité de cette martingale estivale. Qui en douterait ? Bien sûr tirer le bilan strictement comptable en terme de recettes et de dépenses occulte celui des retombées indirectes. La plus grosse part du gâteau. Impossibles à chiffrer avec précision mais très importante, voire même vitale. Ainsi, de Saint-Mandrier à La Seyne, la gestion de 2400 m de plages et de criques coûte environ 271 052€ aux deux communes et ne leur rapporte dans le même temps que 15 978€ de recettes directes seulement.

## Surveillance et sécurité

Dans le détail, colonne dépenses, le poste le plus important est celui de la surveillance. Au terme d'une convention passée entre les communes et le Service départemental d'incendie et de secours (Sdiss) du Var, elle est assurée par 17 sapeurs-pompiers qui se relaient à compter du mois de juin dans huit postes de secours. Cette surveillance sera encore quotidienne jusqu'au 7 septembre sur les 2100 m de plages de la Seyne qui



Les plages sont de véritables atouts pour les communes qui en possèdent. De Saint-Mandrier à la Seyne, les 2,4 km de littoral public génèrent d'importantes retombées économiques touristiques. (Photo L.M.)

dépense 81 438€ pour la sécurité de ses estivants. Elle était effective jusqu'à hier sur les 300 m de plages de Saint-Mandrier qui pour le même service investit 50 000€. Seconde dépense, celle consacrée à l'entretien et au nettoyage du littoral. Opération assurée été comme hiver à la Seyne pour un coût de 38 556€. La ville de Saint-Mandrier dépense, elle, onze fois

moins dans cette opération évaluée à 3 000€. Somme correspondant aux salaires des deux employés saisonniers affectés au nettoyage. Autre budget obligatoire et conséquent : celui du balisage mis en place – par des prestataires privés – en début de saison. Bouées et corps-morts délimitent la bande dites des 300 mètres, des aires protectrices de baignade et

des chenaux de passage. Coût, avec les aménagements divers : environ 30 000€ pour chacune des deux communes. Sécurité toujours, les analyses régulières de la qualité des eaux de baignade (80€ pièce) viennent encore grever le budget global de 22 080€. Enfin, des redevances sont versées à l'État, propriétaire du littoral qui le concède aux communes : 7 000€

## Valeur ajoutée

Claude Astor, maire adjoint de la Seyne, délégué à l'urbanisme et aux infrastructures se réjouit : « L'année dernière la ville a retrouvé le fameux label « Cité touristique balnéaire » qu'elle avait perdu à la fin des années 1980. C'est essentiel. Les retombées indirectes générées par nos plages rejaillissent sur le commerce de proximité, les restaurants, les hôtels, campings... Toute la ville est redynamisée et profite de cette manne. Il faut encore faire plus et développer ces atouts ! » Gilles Vincent, maire de Saint-Mandrier est plus sobre : « Même si on ne vient pas à Saint-Mandrier pour ses plages, elles apportent une plus-value indéniable à la commune ».

environ pour Saint-Mandrier ; 8 978€ pour La Seyne. Des dépenses que les maigres recettes générées par les redevances d'occupation du domaine public versées par le restaurant de plage de La Coudoulière (2 000€) à Saint-Mandrier et par son homologue de la plage de Mar-Vivo à La Seyne (5 137€) sont bien loin de combler. On l'a dit, les retombées sont ailleurs. J-M.V.